

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE LOCATION ET DE PARTICIPATION

La Pause du Cycliste

Entreprise enregistrée au Rwanda – TIN 121559970

Représentée par Joëlle Huguenin Vuillemin

Dernière mise à jour : 1er janvier 2026

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales régissent la réservation de locations de vélos, vélos électriques, visites guidées, expériences cyclistes et autres activités proposées par La Pause du Cycliste.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

2. RÉSERVATIONS ET PAIEMENT

Les réservations sont confirmées uniquement après réception du paiement.

Le paiement peut être effectué :

- En ligne par carte bancaire
- Par Mobile Money
- En espèces selon les modalités proposées par La Pause du Cycliste

Pour les expériences guidées, le paiement doit être reçu au minimum douze (12) heures avant le début de l'activité afin de garantir la réservation.

Pour les réservations effectuées moins de douze (12) heures avant le départ, le paiement doit être effectué immédiatement.

La Pause du Cycliste se réserve le droit d'annuler toute réservation non réglée.

3. ANNULATION PAR LE CLIENT

Plus de quarante-huit (48) heures avant l'activité :

- Remboursement intégral.

Entre douze (12) et quarante-huit (48) heures avant l'activité :

- Remboursement de cinquante pour cent (50 %) du montant payé.

Moins de douze (12) heures avant l'activité :

- Aucun remboursement.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non-présentation du participant.

Toute annulation doit être communiquée par écrit par email ou WhatsApp.

4. CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET MODIFICATIONS

La sécurité des participants est prioritaire.

La Pause du Cycliste se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler une activité en cas de mauvaises conditions météorologiques, de fortes pluies, d'orages, de routes impraticables, de raisons de sécurité, de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Selon les circonstances, un remboursement, une activité alternative ou une nouvelle date pourra être proposé.

5. RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

Le participant déclare être physiquement apte à participer à l'activité réservée.

Le participant reconnaît que la pratique du vélo, y compris du vélo électrique, comporte des risques inhérents, notamment les chutes, collisions, blessures, accidents, dommages matériels, invalidité ou décès.

Le port du casque est obligatoire durant toute activité organisée par La Pause du Cycliste.

Le participant s'engage à respecter les consignes de sécurité communiquées par La Pause du Cycliste et ses guides.

6. ASSURANCES OBLIGATOIRES

Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance valable couvrant au minimum :

- Les accidents
- Les frais médicaux
- L'hospitalisation

- La responsabilité civile privée
- L'assistance
- Le rapatriement

Le participant certifie disposer d'une couverture d'assurance valide couvrant les accidents, les frais médicaux, la responsabilité civile privée et le rapatriement pendant toute la durée de sa participation à l'activité.

La Pause du Cycliste ne fournit aucune assurance individuelle.

Tous les frais médicaux, de secours, d'évacuation, de transport, d'hospitalisation ou de rapatriement demeurent exclusivement à la charge du participant et/ou de son assurance.

La Pause du Cycliste se réserve le droit de refuser la participation à toute personne ne disposant pas d'une couverture adéquate.

7. VÉLOS ET MATÉRIEL

Le participant est responsable du matériel mis à sa disposition pendant toute la durée de la location ou de l'activité.

Le matériel peut notamment comprendre :

- Vélo
- Vélo électrique
- Batterie
- Chargeur
- Casque
- Antivol
- Accessoires divers

Tout dommage résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un comportement dangereux, d'une perte ou d'un vol pourra être facturé au participant.

Le participant est responsable de vérifier auprès de son assureur que son assurance responsabilité civile privée couvre les dommages causés aux vélos, vélos électriques et équipements loués.

En cas de perte, de vol, de destruction ou de dommage important du matériel, les frais de réparation ou de remplacement pourront être réclamés au participant ou à son assurance.

8. RESPONSABILITÉ

Sauf en cas de faute grave démontrée, La Pause du Cycliste ne pourra être tenue responsable des accidents, blessures, maladies, vols, pertes d'effets personnels, dommages matériels, invalidité, décès ou de tout incident indépendant de sa volonté.

9. DROIT À L'IMAGE

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées durant les activités à des fins de communication, de promotion et de marketing.

Le participant peut refuser l'utilisation de son image en le signalant par écrit avant le début de l'activité.

10. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit rwandais.

La Pause du Cycliste privilégiera toujours la recherche d'une solution amiable en cas de litige.

À défaut d'accord, les tribunaux compétents du Rwanda seront seuls compétents pour connaître du litige.

En validant une réservation, le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions Générales.

La Pause du Cycliste
Entreprise enregistrée au Rwanda – TIN 121559970

Représentée par Joëlle Huguenin Vuillemin

